

Procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2023

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le mercredi 5 juillet 2023 à 19h00 en mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice POINT, Maire.

Etaient présents :

POINT Fabrice,
AUPETIT Mathilde,
GATELLIER Julien,
LAVAUD Julien,
PERROT Nathalie,
GAZEAU Guy,
MONToux Béatrice,
KABA FAUROT Céline,
BABAUD Sarah,
BOURABIER Yannick,
BAUTISTA Romain,
ROUSSET Cécile,
M. LEPOUTRE Géry,
M. PETIT Bernard,
M. MARTIN Michel,
THEULIERE Isabelle,
SUCHET Mauricette,
GRAS Jean-Marie,

Excusés et représentés :

M. DESTRAIT Didier, donnant pouvoir à M. Michel MARTIN
Mme Michèle TERRADE, donnant pouvoir à Mme Nathalie PERROT
Mme Sandrine BABAUD, donnant pouvoir à M. le Maire
M. PUYMERAIL Aurélien, donnant pouvoir à M. Guy GAZEAU
Mme CHARRIER Sandrine, donnant pouvoir à Mme Céline KABA-FAUROT

1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, par vote à main levée, désigne à l'unanimité Madame Mathilde AUPETIT pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mai 2023

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mai 2023 est approuvé à l'unanimité. Avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour, Monsieur le maire rappelle que les commissions se réunissent régulièrement et que les dernières réunions de commission ont été les suivantes :

- le 1er juin : Commission finances et RH

- le 15 juin : Commission technique
- le 5 juillet Commission RH

1/ Présentation du financement du projet d'aménagement de l'ancien CFA

Avant de céder la parole aux deux intervenants que sont Monsieur Emmanuel NADAUD du cabinet NADEM et Mme DUMONT Marie, du cabinet AVEC, monsieur le Maire rappelle la genèse de ce projet qui reprend l'essentiel de ce qui avait été avancé par les citoyens de la commune lors de la séance de travail du printemps 2022 salle municipale.

Il rappelle que l'ancien CFA de la commune a fermé ses portes au début des années 2000 et n'a jamais été rouvert depuis en dépit d'une localisation particulièrement avantageuse puisqu'il se situe au centre-bourg de la commune, à 300 mètres de la mairie et des nombreux commerces. La question de l'avenir de cet ensemble bâtementaire est à l'étude depuis son rachat par la commune, toutefois, la volonté d'inscrire notre commune dans le programme « Petites Villes de demain » nous a ouvert des perspectives.

C'est précisément dans ce contexte que M, le maire a souhaité ouvrir un temps d'échanges et de collaboration avec les citoyens de la commune au printemps 2022. Au terme de cet exercice participatif très concluant, deux conclusions se sont dégagées avec force : d'abord que nos concitoyens sont très attachés à ce site où ils sont nombreux à avoir étudié. Ensuite, qu'il fallait ouvrir ce site sur l'espace public et lui redonner vie.

Au terme de cette réflexion, il apparaît qu'un projet pourrait voir le jour en travaillant sur trois des 5 bâtiments existant.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme DUMONT qui présente les projets suivants :

1/ Le premier bâtiment a des dimensions idéales pour envisager l'implantation d'une médiathèque en rez-de-chaussée, sur une surface intérieure d'environ 230 m² et éventuellement une terrasse en rez-de-jardin. A l'heure actuelle, notre commune possède une bibliothèque municipale d'environ 80 m² qui ne correspond pas aux standards attendus par rapport à la population de notre ville. Selon les estimations que nous a communiquées la DRAC Nouvelle-Aquitaine lors de la réunion du 24 avril 2023, notre commune devrait disposer d'un équipement d'au moins 200 mètres carrés, surface en-deça de laquelle la DRAC ne contribuera pas financièrement à un projet de bibliothèque ou médiathèque.

A l'étage de ce bâtiment, soit au-dessus de la médiathèque et de l'espace de stockage, la configuration des lieux se prête parfaitement à la structuration d'une annexe à la salle de spectacle/résidence composée d'une salle de réunion, de 3 bureaux destinés à l'usage des associations, d'un hébergement d'artistes composé d'une dizaine de chambres, de sanitaires et d'un réfectoire commun.

2/ Le second bâtiment, qui bénéficie d'une grande hauteur sous toiture, semble se prêter parfaitement à la création d'une salle de spectacle/résidence qui aurait toute sa place. Sa capacité d'accueil serait de 200 personnes et la gestion du site serait assurée par une association et un salarié au minimum à mi-temps.

Après plusieurs échanges avec l'association « Tout Par Terre » de Chasseneuil-sur-Bonnieure et la fédération des arts de la rue de Nouvelle-Aquitaine, il apparaît qu'il n'existe que très peu de lieux de

résidence pour ces artistes. Par ailleurs, les lieux existants ne sont souvent pas adaptés aux contraintes techniques de cette discipline. C'est précisément la raison pour laquelle la vocation première de ce site, tant en raison de ses dimensions que du besoin exprimé, serait d'accueillir les artistes des arts de la rue en résidence. Mme DUMONT présente d'autres sites ayant les mêmes caractéristiques et indique qu'un équipement de cette nature à Chasseneuil-sur-Bonnieure serait tout à fait intégré à l'écosystème local.

Pour répondre aux différents usages envisagés, la salle doit être conçue pour accueillir les arts de la rue, des concerts, des spectacles vivants et du théâtre. Elle doit de ce fait être modulable afin de répondre aux attentes de l'ensemble des usagers en termes de confort, et d'usages. Le site doit également être pensé pour les spectateurs, les compagnies, le salarié et les associations.

3/ Un troisième bâtiment, site qui accueillait hier les classes du CFA, a une valeur plus patrimoniale. C'est un espace très intéressant qui pourrait parfaitement convenir à l'aménagement de logements. La commune pourrait céder le bâtiment à un bailleur ou l'aménager elle-même. Ces deux hypothèses ont été envisagées et expliquent les deux scénarii financiers.

Selon les éléments portés à la connaissance du conseil municipal, le projet global porte sur une enveloppe foncière de 1 511 m² et deux scénarii ont été envisagés. Le premier, qui engloberait l'aménagement du site patrimonial en immeuble d'habitation, établit un coût total du projet à 8,5 M€. Le second, qui abandonne cette piste et se concentre sur le volet culturel (points 1 et 2), établit le coût total du projet à 6,5 M€.

Au terme de cette présentation, Monsieur Emmanuel NADAUD a présenté le volet financier du projet et expliqué sa démarche : les contours de l'enveloppe financière étant déterminés, il a essayé de voir quels acteurs institutionnels pourraient accompagner la commune afin de réduire sa part de financements propres.

Monsieur NADAUD explique que le projet tel que présenté avant est évidemment très important et qu'il l'a, pour sa part, scindé en 5 projets de natures différentes afin d'aller chercher les cofinancements les plus appropriés.

Au terme de sa présentation, Monsieur le Maire le remercie pour ce préprogramme extrêmement complet qui reprend très exactement les idées portées par les citoyens de la commune lors de la réunion publique de l'hiver 2022. Il précise cependant que ce n'est qu'un projet à ce stade et que si rien n'est acté, il a tout de même souhaité faire ce point d'étape pour que le conseil municipal et les citoyens soient informés de l'ambition de la commune pour ce site patrimonial qu'il souhaite réintégrer à l'espace public. Il indique néanmoins que la priorité actuelle est bien le projet de rénovation et de restructuration de l'école maternelle de la commune et que ce projet viendra dans un second temps. Il informe d'ailleurs le conseil avoir reçu le matin même un courrier de Mme la Préfète de la Charente lui notifiant l'attribution d'une subvention de 400 000 € pour 2023 au titre de la DSIL pour le lancement de l'opération.

Par ailleurs, soucieux de la bonne santé financière de la commune, le maire rappelle que ce seront les finances de la commune qui détermineront l'ampleur du projet et non l'inverse.

Monsieur Jean-Marie GRAS souligne la qualité du projet présenté, qu'il juge très complet dans sa présentation et le détail des programmes des financeurs potentiels.

Monsieur le Maire approuve ces propos et dit que le phasage de l'opération, si le conseil souhaite poursuivre dans cette voie, dépendra en grande partie des finances de la commune. Enfin, il insiste sur la participation de partenaires privés qui s'étaient manifestés dès la réunion publique et qu'il est heureux d'associer à ce travail.

Monsieur PETIT estime pour sa part que la commune est face à un choix cornélien et demande si nous avons la capacité de réaliser ce projet de A à Z, ce à quoi Monsieur le Maire répète que fatalement, ce seront les finances de la commune qui détermineront l'ampleur du projet et son phasage.

Monsieur Michel MARTIN estime pour sa part que cette présentation a le mérite d'être claire et qu'en l'espèce, la commune sait où elle va.

Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement, il souhaitait fixer un cadre pour appréhender au mieux les enjeux de ce chantier.

Monsieur Jean-Marie GRAS revient sur le tableau des financeurs présenté par Monsieur NADAUD et s'étonne du manque d'intérêt de la communauté de communes de Charente Limousine pour ce type de projets.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie DUMONT qui l'a demandée. Cette dernière répond à Monsieur GRAS que ce n'est pas tant un manque d'intérêt qu'un défaut de compétence. La communauté de communes ne peut s'appuyer sur aucune compétence pour soutenir ce projet en investissement. Monsieur NADAUD abonde dans le sens de Mme DUMONT, précisant qu'il a eu un échange très constructif avec le DGS de la communauté de communes qui a par ailleurs montré un intérêt certain pour ce projet. Mais il reconnaît que la CDC est limitée dans ses compétences même si un gros travail est fait avec la Région Nouvelle-Aquitaine sur les contrats de territoires.

Mme Mauricette SUCHET observe que pourtant la Communauté de communes investit beaucoup dans la Maison Maria Casarès, ce qu'approuve Monsieur le maire. Mais, observe-t-il, cet investissement est un héritage de la précédente CDC.

Monsieur Bernard PETIT estime que le rôle de la CDC est de mutualiser les moyens. Dans cette perspective, dit-il, est-on sûr que ce projet n'entre pas en concurrence avec d'autres structures du territoire déjà en place ? Madame DUMONT approuve mais observe qu'en la matière, il n'y a pas de stratégie annoncée pour le moment. Monsieur NADAUD est allé voir l'ensemble des acteurs du nord Charente qui ont une vocation à peu près semblable et il apparaît que tous se réjouissent de la possibilité de voir émerger un tel lieu à Chasseneuil-sur-Bonnieure.

La discussion étant achevée, Monsieur le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour poursuivre les travaux tels qu'ils ont été initiés et le conseil, unanime, approuve la poursuite de cette réflexion. Avant de passer au point suivant, Monsieur le Maire remercie Monsieur NADAUD et Mme DUMONT pour leur excellent travail et salue également l'investissement de son adjoint à la culture et au patrimoine Monsieur Julien LAVAUD, qui n'a pas ménagé ses efforts pour concrétiser ce qu'avaient défini les citoyens de la commune lors de la réunion publique du début de l'année 2022.

2/ Approbation de la charte du Département « 2030 Construisons la Charente de demain »

Monsieur le Maire rappelle que le Département de la Charente est, après l'Etat, l'entité qui, en Charente, apporte la plus grosse contribution financière à nos collectivités locales.

Par leur dynamisme, dit-il, mais également par les projets qu'elles mènent, les collectivités contribuent à créer et modeler le cadre de vie des Charentais d'aujourd'hui et de demain, d'où l'importance de les accompagner pour qu'elles soient en capacité de porter des investissements soucieux des enjeux environnementaux et sociaux auxquels nous devons faire face.

Les élus de la majorité départementale ont donc estimé nécessaire, en tant que financeur, de conditionner le soutien financier de leur collectivité au respect d'une charte qui fixe des orientations en accord avec leurs priorités. Or, face à l'urgence climatique et à la crise de la biodiversité, le Département de la Charente souhaite orienter son action vers une réduction de la vulnérabilité du territoire au dérèglement climatique, d'une part, et vers la réduction de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, d'autre part. Il veille également à ce que ses politiques s'inscrivent en faveur d'une meilleure prise en compte de l'équité sociale.

Ce faisant, et par le levier d'une charte qui conditionne sa participation financière, le Département souhaite orienter les projets des communes vers des réalisations sobres en énergie, éco-responsables et donc en adéquation avec les orientations définies par ses élus.

L'objet de la charte est donc de définir les points sur lesquels les signataires s'accordent au préalable à l'octroi d'une subvention de la part du Département.

En ce sens, elle formalise l'attention que porte le Département à la qualité des projets qu'il soutient au regard des enjeux de réduction de la vulnérabilité des territoires et de réduction de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement.

Enfin, le Département rappelle aux collectivités que pour les aider à renforcer la qualité des projets en question en faveur de ce double objectif, elles bénéficient de l'appui des services départementaux, de l'Agence Technique Départementale (ATD16), du CAUE de la Charente et de Charente Eaux.

Monsieur le Maire, ayant fait lecture des termes de ladite charte et précisé que celle-ci sera probablement amendée après une année d'exercice, propose donc d'approuver cette charte départementale, de manière à poursuivre le travail de collaboration avec les services du Département et donc à bénéficier de l'accompagnement financier du Département dans nos projets actuels et à venir. Il précise en outre que la signature de cette charte pourra permettre à la commune de bénéficier d'une majoration de 15% des subventions départementales, ce qui est un coup de pouce non négligeable.

Monsieur Guy GAZEAU demande à Monsieur le Maire si les critères définis par le Département sont atteignables, ce à quoi Monsieur le Maire lui répond que bien évidemment, le Département a établi des critères qui ont pour objet d'inciter les communes à faire évoluer leurs pratiques et que, par conséquent, les critères sont non seulement atteignables mais encore par toutes les communes et dans un délai relativement court. L'objectif, dit-il, est que les communes puissent s'adapter et il propose à cet effet que la prochaine demande de subvention qui sera formulée par la commune auprès du Département fasse l'objet d'une explication au conseil, qui verra ainsi comment ces objectifs sont intégrés à la demande de financement.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire met aux voix et la charte départementale est approuvée à l'unanimité. Il est autorisé à la signer et à faire valoir cette signature autant que nécessaire dans le cadre des demandes de subvention auprès du Département de la Charente.

4/ Numérisation des voies communales avec l'ATD16

Madame PERROT rappelle aux conseillers présents que l'Agence Technique Départementale, aussi appelée « ATD16 », est lauréate d'une subvention de près de 400 000€ au titre du Plan de relance afin de numériser les voies communales, les chemins ruraux, les ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement) et les dessertes communautaires.

Cette démarche répond aux objectifs suivants :

- Fixer la mémoire de ces réseaux viaires et partager les données entre acteurs privés et publics, (open data),
- Offrir une base numérique initiale à la gestion de tous les événements qui pourront intervenir : entretien, travaux, interruption, gestion domaniale, ...
- Accessoirement cette donnée mise à jour permettra également aux collectivités de transmettre à la DGF une base à jour de leur linéaire de voirie.

À terme, dit-elle, les collectivités qui le choisiront pourront gérer en totale autonomie, via le SIG de l'ATD16, leur voirie et éditer à l'envie leur propre tableau de classement.

La participation de la commune à ce chantier de numérisation est d'autant plus opportune que l'ATD16 prend en charge la totalité des coûts de numérisation initiale. Par la suite, la consultation et les mises à jour ultérieures s'organiseront dans le cadre des conditions d'utilisation du SIG de l'ATD16.

Elle profite de la présentation de cette action pour rappeler aux conseillers présents que la commune a candidaté début mai 2023 au « Programme National Ponts 2 », qui était accessible aux communes de moins de 10 000 habitants et de 3M€ de potentiel fiscal. Chasseneuil-sur-Bonnieure ayant fait partie des 4000 premières communes ayant répondu au niveau national, notre candidature a été retenue pour ce programme entièrement financé par l'Etat.

Elle rappelle que le bureau d'études prendra contact avec nous entre fin 2023 et fin 2025 afin de prendre connaissance des données dont nous disposons et d'organiser les visites terrain. Les services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires procéderont alors au recensement et à l'évaluation de nos ouvrages communaux entre l'automne 2023 et 2025. A l'issue de la démarche, nous recevrons un carnet de santé pour chacun des ouvrages concernés qui comprendra un premier diagnostic de l'ouvrage et précisera le calendrier de surveillance et d'entretien qui nous permettra de répondre à nos obligations au titre de la police de circulation et de la gestion du patrimoine. Nous alimenterons alors la base de données de l'ATD 16 et pourrons pourquoi pas réaliser un Plan pluriannuel d'investissement pour la gestion de notre patrimoine routier.

EN conclusion, elle estime donc que le programme proposé à titre gratuit par l'ATD16 est parfaitement complémentaire avec le programme de numérisation des voies communales proposé par l'ATD et nous avons même des raisons de penser que le programme de l'ATD facilitera le travail du CEREMA et inversement.

L'engagement dans la commune n'étant pas conditionné à une délibération, Madame PERROT a fait cette présentation à titre d'information et la commune transmettra ses données à l'ATD16 dans les meilleurs délais.

5/ Adhésion à la fondation du patrimoine

Monsieur Guy GAZEAU rappelle que la Fondation du patrimoine aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations afin de préserver leur patrimoine remarquable.

Lorsqu'elle accompagne un projet, dit-il, la Fondation du patrimoine a pour but de trouver des financements publics et privés afin que notre patrimoine culturel devienne opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation et de lien.

Dons, mécénats, aides fiscales, subventions des collectivités, jeux Mission Patrimoine portés par Stéphane Bern et la FDJ et aides de la Fondation sont autant de soutiens mobilisés pour la sauvegarde du patrimoine français.

L'intérêt pour notre collectivité d'adhérer à la Fondation du patrimoine est de favoriser la collaboration entre la commune et la Fondation pour la préservation du patrimoine communal. Chaque année, la Fondation accompagne près de 3 000 projets partout en France, en particulier les édifices non protégés qui sont menacés de disparition.

Monsieur GAZEAU rappelle que l'année dernière, le montant de la cotisation annuelle pour la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure s'élevait à 230 €. Cette année, la Fondation a revu sa tarification et il vous est demandé d'approuver l'adhésion au tarif de 500 €. Il reconnaît que ce montant est élevé, mais estime que la dépense va vers la valorisation de patrimoine et que la commune pourra avoir un retour dans l'élaboration et le financement de ses projets. Dans le dossier de l'ancien CFA, la Fondation du Patrimoine a été citée comme partenaire financier au projet.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

6/ Adoption des tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2023-2024 doivent être votés avant la rentrée scolaire afin de permettre une communication de l'information aux familles dès que possible.

Afin de permettre au conseil d'échanger sur cette question, M. GAZEAU rappelle les tarifs de l'année scolaire précédente.

Pour mémoire, les repas cantine ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal du 30 mars 2022, lors de l'instauration de la tarification sociale avec des repas à 0,70, 1 et 2,30 € selon le quotient familial du foyer.

Sur la tarification sociale des cantines, ou repas à moins de 1€ compensés par l'Etat, Monsieur GAZEAU informe le conseil que 29% seulement des familles bénéficient de cette tarification sociale, quand il s'attendait à ce que ce chiffre soit plus proche des 50%. Il rappelle que dès la fin du premier trimestre, lorsqu'il avait fait un premier bilan de la mesure, il avait écrit aux familles pour leur rappeler l'existence de ce dispositif et les inciter à transmettre leur quotient familial en mairie afin de vérifier s'ils étaient éligibles. Or, suite à ce courrier, la situation n'a pas évolué d'une manière significative.

Pour l'année scolaire 2022/2023, les recettes issues des factures acquittées par les familles hors tarification sociale seront de 45 500 € environ, les allocations de l'Etat au titre de ce dispositif sont de l'ordre de 19 000 € environ et les recettes non acquittées par les familles ayant fait leur entrée dans le dispositif sont estimées à environ 14 600 €. Autrement dit, le dispositif profite bien aux familles, mais aussi à la commune, qui a réalisé un gain de 5 000 € sur la cantine. Monsieur GAZEAU s'en réjouit et annonce que ce bénéfice permettra de combler le manque à gagner lié à l'inflation sur les produits alimentaires.

Monsieur le Maire observe par ailleurs que l'inflation frappe durement les familles de Chasseneuil-sur-Bonnieure comme celles de l'ensemble du territoire national et, en conséquence, propose de ne pas augmenter les tarifs périscolaires afin de ne pas pénaliser les familles avec enfants.

Monsieur GAZEAU présente les autres tarifs périscolaires 2023/2024 :

	<u>Tarifs 2022/2023</u>	<u>Tarifs 2023/2024</u>
Repas adultes	4,85 €	4,85 €
Etude ou garderie des écoles maternelles et primaires matin OU soir (tarif mensuel)	21 €	21 €
Etude ou garderie des écoles maternelles et primaires matin ET soir (tarif mensuel)	31 €	31 €
Etude ou garderie des écoles maternelles et primaires matin ET soir : 5 jours maximum par enfant et par mois	2,22 €	2,22 €

Au regard de ces éléments, Monsieur GAZEAU propose de ne pas augmenter les tarifs périscolaires, qui resteront identiques à ceux votés l'année dernière.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

7/ Pose de deux stops au 2, rue des Grands champs

Mme Béatrice MONToux informe le conseil qu'elle estime que l'intersection au niveau du n°2 de la rue des Grands Champs, à proximité de la D62 près de Bourgneuf, est dangereuse. Elle s'est rendue sur place et a pu apprécier la dangerosité dudit carrefour, de plus en plus fréquenté.

Après examen de la situation, les services de la commune proposent l'installation de deux panneaux stop qui auront pour objet de faire ralentir la circulation en imposant un arrêt. Madame MONToux illustre ses propos en commentant des photos des lieux. Sa présentation achevée et en l'absence de questions, elle met aux voix.

Sa proposition est approuvée à l'unanimité.

8/ Vote des tarifs des produits dérivés

Madame PERROT explique que la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure dispose d'un certain nombre de produits dérivés et le Bureau municipal, après avoir recueilli un certain nombre de demandes émanant de visiteurs, a estimé qu'il serait judicieux d'en faire la commercialisation.

Aussi, monsieur le Maire vous propose d'approuver le principe de la vente de ces produits dérivés, qui pourrait être faite à l'office du tourisme. Si le principe en est approuvé, alors il propose de fixer les tarifs de ces produits comme suit :

Produits	Qtés cdées	Prix total TTC	Prix/U TTC
Gobelet réutilisable 30cl	2500	1 658,72	0,66
Cabas "j'achète local"	2200	7 145,27	3,25
Sac coton	250	756,87	3,03
Stylo en paille	500	223,74	0,45
Mug en verre	80	403,48	5,04
Bouteille en aluminium	100	456,35	4,56
Porte-clés jeton bois	250	240,87	0,96
Tee-shirt taille XL	250	1 410,87	5,64
Tee-shirt taille L	250	1 410,87	5,64
Tee-shirt taille M	250	1 410,87	5,64
Tee-shirt taille S	250	1 410,87	5,64
Transport	6880		
Montant total		16 528,80	

Si les chiffres du tableau ci-dessus sont retenus, alors, dit-elle, compte-tenu des stocks aujourd'hui présents en mairie, la vente de ces stocks pourrait rapporter les sommes suivantes :

Produits	Prix de vente	Qtés dispos	25% lot assos	Qtés à vendre	Projection en €
Gobelet réutilisable 30cl	1,00	2000	500	1500	1 500,00
Cabas "j'achète local"	5,00	315	78,75	236	1 181,25
Sac coton	5,00	226	56,5	188	940,00
Stylo en paille	0,70	500	125	375	262,50
Mug en verre	7,00	56	14	42	294,00
Bouteille en aluminium	7,00	76	19	57	399,00
Porte-clés jeton bois	1,50	250	62,5	188	281,25
Tee-shirt taille XL	8,00	250	62,5	188	1 500,00
Tee-shirt taille L	8,00	250	62,5	188	1 500,00
Tee-shirt taille M	8,00	250	62,5	188	1 500,00
Tee-shirt taille S	8,00	250	62,5	188	1 500,00
Transport					
Montant total					10 858,00

En l'absence de questions, elle met aux voix et sa proposition est approuvée à l'unanimité.

9/ Désignation d'un nouveau membre du CCAS

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Mme Ingrid VINCENT de son mandat de conseillère municipale et des suivants de liste jusqu'à Monsieur DESTRAIT qui a accepté de siéger en tant que conseiller municipal, le CCAS a perdu l'un de ses membres. Monsieur le Maire rappelle que la délibération du 10 juin 2020 avait fixé le nombre des membres du CCAS à 8 et qu'il convient par conséquent de désigner un nouveau membre du CCAS de la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres élus de la liste « Poursuivons la dynamique » qui tous refusent de siéger au CCAS. Observant ces refus, il propose aux membres de la liste « Demain autrement » et Mme ROUSSET fait savoir son intérêt pour le CCAS.

Monsieur le Maire remercie Madame ROUSSET pour l'intérêt qu'elle porte aux missions ô combien importantes qui sont celles du CCAS et met aux voix la candidature de Mme ROUSSET.

Le conseil municipal unanime, approuve cette candidature. Mme ROUSSET est désormais membre du CCAS de la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure.

10/ Pacte d'amitié avec TADOUSSAC

Monsieur le Maire rappelle son attachement au Québec et à l'amitié qui lie nos deux peuples. Il rappelle également qu'il a acheté ses billets pour le voyage privé qu'il effectuera à Tadoussac en septembre prochain et au cours duquel il propose de signer très officiellement un pacte d'amitié avec les autorités de cette magnifique cité.

Il rappelle en outre que c'est sur proposition de l'excellente association « Hautes-Vallées Charente-Québec » (HVCQ) et suite aux échanges déjà en place avec Tadoussac que ce projet de pacte d'amitié entre HVCQ, la commune de Tadoussac et celle de Chasseneuil-sur-Bonnieure. L'objectif poursuivi est de développer des liens amicaux entre les deux communes, de favoriser les échanges et d'entretenir des relations privilégiées par des visites réciproques et diverses activités d'accueil, de communication ou de formation facilitant la compréhension mutuelle.

Chacun s'engage également à communiquer chaque année vers les habitants de leur collectivité respective afin de promouvoir les actions réalisées et à venir.

Enfin, ce pacte d'amitié sera conclu pour une durée minimale de trois ans et entrera en vigueur à compter de sa signature par les représentants des trois parties. Il sera ensuite reconduit tacitement d'année en année.

Monsieur le Maire rappelle enfin que des jeunes du CFA de Chasseneuil-sur-Bonnieure l'accompagneront dans son déplacement et qu'ils noueront des liens avec les jeunes de Tadoussac et de son aire d'influence.

En l'absence de questions et Monsieur le Maire ayant fait lecture du projet de Pacte d'amitié, il le passe aux voix. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer ce pacte d'amitié lors de son voyage au Québec.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle le vote unanime, la semaine précédente en Communauté de communes, en faveur de l'achat par la CDC de Charente Limousine du bâtiment dans lequel sera installé le futur Centre de Soins non programmés. C'est un projet qui avance bien.

Monsieur le Maire dit également avoir rencontré le promoteur qui achète la friche Rondinaud et qui lui a présenté les projets de réhabilitation envisagés. Il a notamment été question de la création d'une zone d'habitat sur l'usine et d'une zone d'artisanat sur la partie basse.

Sur la friche PAPAUD, il indique que le projet avance comme prévu et que les travaux commenceront incessamment.

Monsieur le maire revient rapidement sur quelques points qu'il souhaite porter à la connaissance du conseil. Ainsi, il informe le conseil avoir de nouveau appelé l'agent immobilier du groupe ALDI ce matin mais dit son inquiétude car celui-ci ne lui répond plus. Le camping a ouvert le 1^{er} juillet et dès la première journée, des campeurs sont venus s'y installer. Pour le recrutement d'un responsable de la bibliothèque municipale, il dit que le jury a statué et qu'un agent a été recruté pour le premier septembre, de manière à ce qu'elle puisse faire un mois de tuilage avec l'agent sur le départ.

Enfin, Monsieur le Maire informe le conseil que nous avons eu énormément de dégradations sur la commune au cours de ces dernières semaines. Il le dit avec d'autant plus de gravité qu'il souhaite une réponse rapide et efficace à ces actes malveillants. Des boîtes aux lettres ont été saccagées, des équipements urbains dégradés, déplacés et jetés dans la Bonnieure et, bien évidemment, le local de la banda dégradé, pillé avec une tentative de départ de feu. Pour toutes ces raisons, il a souhaité procéder au rallumage des lampadaires la nuit, quand bien même cela coûterait de l'argent. Il a néanmoins demandé aux services d'évaluer le montant des économies générées par l'extinction des lumières jusqu'ici et sera prochainement en mesure de communiquer dessus. Pour ce qui est des dégradations à proprement parler, il a procédé à des dépôts de plainte à chaque fois que cela était possible.

Monsieur Michel MARTIN estime que, compte-tenu de l'augmentation des actes d'incivilité, la commune devrait réfléchir à s'équiper de davantage de caméras, ce dont convient Monsieur le Maire. Ce dernier dit que sa position sur le sujet a évolué et qu'il a d'ores et déjà commencé à y réfléchir. Il a demandé à l'agent de police municipale de se rapprocher des forces de Gendarmerie afin d'évaluer les besoins en caméras et d'élaborer un scénario qui fera l'objet d'une discussion lors du vote du Budget primitif pour 2024.

Monsieur Julien GATELLIER se dit plus réservé sur l'usage des caméras et alerte le conseil sur un risque qu'il estime bien réel : à savoir que les personnels de l'Etat risquent d'être mobilisés ailleurs si la commune dispose de suffisamment de caméras, ce qui ne règlera pas notre problème. Pour lui, la patrouille des forces de Gendarmerie est plus importante et plus dissuasive que la présence de caméras.

Monsieur le Maire en convient, observant que les caméras ne permettent pas à elles seules de résoudre davantage d'affaires. Actuellement, dit-il, les caméras ne filment pas dans les impasses et dans un certain nombre d'espaces publics, ce qui l'a conduit à rallumer l'éclairage public. Néanmoins, répète-t-il, il souhaiterait tout de même mettre en lumière les économies réalisés à ce stade par le travail sur l'éclairage public.

Monsieur GAZEAU souhaite revenir sur l'emprunt de 180 000 € voté lors du précédent conseil en vue de réaliser les travaux liés à l'arrivée prochaine du Centre Médico Psycho-Pédagogique (CMPP) dans les locaux de l'Ancien CFA. IL informe le conseil que la consultation a été fructueuse puisque la Banque des Territoires a fait une proposition fort intéressante qui a été approuvée.

Monsieur Jean-Marie GRAS demande où en sont les investissements votés au BP 2023 pour équiper les locaux des services techniques de récupérateurs d'eau. Monsieur GATELLIER rappelle qu'en effet, la somme de 9 000 € avait été inscrite au budget à sa demande afin d'équiper les toitures de récupérateurs d'eau mais que suite aux arbitrages du début d'année en vue de faire des économies, ce projet avait été reporté. Il n'en reste pas moins d'actualité et il redemandera le budget dans la maquette budgétaire de l'année prochaine. Monsieur GRAS fait remarquer que la commune des PINS s'est ait subventionner ses récupérateurs d'eau à 70%, mais Monsieur GATELLIER explique que le projet de la commune était de réaliser ce travail en régie. Monsieur le Maire intervient en disant que si le bouclier tarifaire était entériné pour les communes de notre strate, alors il approuverait l'achat et l'équipement en récupérateurs d'eau dès cette année.

Monsieur Jean-Marie GRAS demande si, dans cette période compliquée, il pouvait déposer un rapport sur table. Il annonce vouloir réfléchir à la manière dont la collectivité pourrait augmenter les revenus des agents dans des proportions semblables à l'augmentation de l'inflation, estimant que certains agents, notamment ceux avec les plus faibles rémunérations, en ont vraiment besoin. Il a su que le Département avait augmenté l'IFSE de ses agents et demande pourquoi ne pas faire à la même chose ici en mairie de Chasseneuil.

Monsieur le Maire lui répond que le Département a pu prendre cette disposition car il s'y est pris dans les temps pour préparer la revoyure du RIFSEEP qui a lieu tous les quatre ans. Ici, cela n'a pas été fait dans les temps et il est impossible de revoir les montants de l'IFSE hors période de revoyure. Monsieur GRAS Lui demande donc quand aura lieu cette revoyure pour notre commune, ce à quoi Monsieur le Maire a répondu que cela aurait dû être fait en 2022 si la question avait été posée. Il charge M. le Directeur Général des Services d'apporter une réponse plus précise à Monsieur GRAS dans les jours à venir.

Monsieur Michel MARTIN estime que les autres communes font mieux que la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure avec moins de moyens et moins de personnel, notamment dans leurs services techniques. Il estime que la superficie de la commune nécessiterait de l'investissement dans le matériel. Il estime également qu'il serait bon qu'un nouveau chef contrôle les heures d'embauche et le temps des pauses café des agents. Monsieur le Maire dit en prendre note.

Par ailleurs, Monsieur MARTIN demande à Monsieur le Maire si le club de football de la commune a demandé l'accord de la collectivité pour organiser son vide-grenier sur le terrain de football. De son point de vue, cela n'aurait pas dû être autorisé. Monsieur le Maire lui répond que l'accord de la commune avait été donné pour l'organisation de ce vide-grenier, sans que la question du lieu ait pour autant été abordée.

La discussion étant achevée, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Géry LEOUTRE qui annonce au conseil qu'il a assisté à son dernier conseil municipal de la commune, étant entendu qu'il déménagerait au cours de l'été. Il invite l'ensemble du conseil à un verre de l'amitié qu'il offre avec plaisir.

La discussion étant achevée et les membres du conseil ayant répondu à l'invitation de Monsieur LEPOUTRE, Monsieur le Maire annonce la fin du conseil. Il est 21h13.